

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

AMENDEMENT

N ° CF261

présenté par
M. Pupponi et M. Laqhila

ARTICLE 42 QUATER

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.